

Syndicat canadien de la fonction publique

Mémoire au Comité spécial sur la réforme
électorale

Octobre 2016

SCFP

www.scfp.ca
1375, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 0Z7
613 237-1590

Introduction

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est le syndicat du Canada comptant le plus grand nombre de membres, avec plus de 639 000 membres de partout au pays. Le SCFP représente les travailleurs œuvrant dans les secteurs des soins de santé, des services d'urgence, de l'éducation, de l'apprentissage et garde de jeunes enfants, des municipalités, des services sociaux, des bibliothèques, des services publics, des transports, des compagnies aériennes et plus encore.

Les membres du SCFP sont actifs auprès des collectivités de leur localité et sont activement engagés dans l'action politique. Notre syndicat national intervient régulièrement sur les questions liées aux politiques publiques et à la politique, tout comme nos divisions provinciales et nos sections locales. Nos membres sont fiers du fait que notre syndicat est engagé sur le plan social et ils nous confient le mandat d'être actifs et de nous investir, en leur nom, dans les enjeux importants. Lors de notre dernier congrès national, qui a eu lieu en novembre 2015, les membres du SCFP se sont penchés sur les élections fédérales qui venaient d'avoir lieu. Bien que nous célébrions la défaite du gouvernement Harper, nos membres étaient profondément préoccupés par le fait qu'une fois de plus, le Canada avait élu un gouvernement majoritaire qui n'avait reçu que quarante pour cent des votes exprimés au pays. Après avoir mené une étude rigoureuse et une consultation interne, nous demandons au Comité spécial sur la réforme électorale de recommander l'adoption du système mixte avec compensation proportionnelle à la Chambre des communes dans le cadre de son rapport.

Cette décision et cette recommandation au Comité spécial n'ont pas été prises à la légère. Le SCFP est engagé dans la politique et dans l'activisme depuis longtemps. Au sein de notre syndicat, nous avons eu des débats animés sur la question de la réforme électorale dans le cadre de cette phase de consultation, mais aussi dans le passé.

Par exemple, la division de l'Île-du-Prince-Édouard du SCFP s'est jointe à la Coalition de l'Île-du-Prince-Édouard pour la représentation proportionnelle suivant l'adoption d'une résolution durant le congrès provincial qu'elle a tenu.

En 2007, la division de l'Ontario du SCFP a appuyé une proposition visant à soumettre la réforme électorale à un référendum. Elle a exhorté ses membres à voter pour le système mixte proportionnel après avoir mené une vaste consultation auprès d'eux et des sections locales.

Les membres du SCFP ont discuté de la réforme électorale dans le cadre de notre congrès national de 2015 et ont conclu qu'elle était nécessaire; en raison notamment des engagements électoraux pris par le parti au pouvoir, il était temps de nous exprimer clairement sur la réforme électorale. Ils ont exigé, du SCFP national, qu'il réclame la réforme électorale au niveau fédéral, qu'il appuie la forme la plus représentative de la représentation proportionnelle et qu'il en fasse la promotion, et qu'il demande qu'elle soit mise en œuvre pour les élections générales de 2019.

Le Conseil exécutif national du SCFP s'est penché sur la représentation proportionnelle lors de sa réunion de décembre 2015. Ses membres ont discuté et débattu des mérites des différentes formes de représentation proportionnelle mixte, dont ceux du système mixte avec compensation proportionnelle et du vote unique transférable (VUT).

Lors de sa réunion de mars 2016, après avoir entendu des experts et examiné de nombreuses études sur le sujet, le Conseil a adopté une résolution visant l'appui du système mixte avec compensation proportionnelle. Dans cette même résolution, on rejetait le scrutin par classement et le scrutin préférentiel, jugés comme n'étant pas vraiment des systèmes proportionnels.

Les membres du SCFP se sont intéressés à la question et se sont investis, et ils ont été nombreux à participer aux différentes réunions et séances de discussion ouverte tenues partout au pays, dont certaines ont été menées par le comité et par le ministre. Ils ont manifesté leur soutien inconditionnel aux deux principes de représentation proportionnelle et à la représentation locale.

Le SCFP souhaite attirer votre attention sur la motion présentée par le député Craig Scott du NPD, le jour réservé à l'opposition, en décembre 2014. Seize (16) députés libéraux sur trente et un (31) ont voté pour cette motion, appuyant une version canadienne du système mixte avec compensation proportionnelle. De toute évidence, le système mixte avec compensation proportionnelle jouit déjà d'un appui important au Parlement.

Ce système a de bonnes chances d'assurer une meilleure représentation régionale au Parlement. L'Alberta a souvent été représentée uniquement par des députés conservateurs à la Chambre des communes, même si près de quarante pour cent (40 %) des Albertains ont voté pour d'autres partis. Lorsque le NPD a balayé le Québec en 2011, ils ont remporté quatre-vingts pour cent (80 %) des sièges, avec un peu plus de quarante pour cent (40 %) des voix. À l'heure actuelle, tous les députés de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick sont des libéraux. La région du Grand Toronto a élu quarante-sept (47) libéraux qui ont obtenu seulement 1,2 million des votes. L'autre 1,2 million de votes exprimés dans cette région ont été récoltés par le NPD, les conservateurs, le Parti vert et d'autres petits partis, mais n'ont permis d'élire que trois (3) autres députés. Par conséquent, l'avantage le plus important que procurerait aux Canadiens le système mixte avec compensation proportionnelle serait que tous les votes serviraient à élire des députés.

Il est important de souligner qu'au-delà de la représentation, le système mixte avec compensation proportionnelle permettrait également d'améliorer la qualité des décisions prises au Parlement; lorsque les intérêts d'un plus grand nombre d'électeurs sont représentés dans un gouvernement majoritaire ou minoritaire, au sein du Cabinet et dans les comités, par des députés dûment élus, de meilleures décisions sont prises. Nous croyons que cela revêt une grande importance pour les Canadiens. Lorsque nous obtenons de fausses majorités, comme cela s'est produit assez régulièrement, un moins grand nombre de préoccupations exprimées par les électeurs sont prises en considération dans les décisions prises par le Parlement.

Nous ne sommes pas intimidés par l'idée que le système mixte avec compensation proportionnelle puisse donner lieu à un plus grand nombre de gouvernements minoritaires; ce sont des gouvernements minoritaires qui nous ont donné la Loi canadienne sur la santé et le Régime de pensions du Canada, des lois qui sont très chères à nos membres. Nous croyons que l'un des avantages du système mixte avec compensation proportionnelle est que les partis politiques seront obligés de travailler

ensemble, pour représenter les besoins et la diversité d'un plus grand nombre de Canadiens.

Vote préférentiel (et autres options de scrutin par classement)

Le SCFP est aussi fermement opposé aux modes de scrutin par classement et au vote préférentiel. Nous ne croyons pas au remplacement d'un mode de scrutin dysfonctionnel par un autre. Les modèles de vote préférentiel plaisent à bien des gens parce qu'ils sont simples, mais cela n'est pas une raison suffisante pour les appuyer. Dans une démocratie, nous nous devons tous d'essayer d'améliorer constamment la représentation et la capacité de nos institutions démocratiques à prendre des décisions.

Il est important de souligner que la majorité des députés au Canada remporte leur siège en recueillant moins de cinquante pour cent (50 %) des votes exprimés dans leur circonscription, et parfois beaucoup moins. Un système de vote préférentiel résoudrait ce problème, mais c'est le seul avantage défendable qu'il offrirait par rapport à notre système actuel. En fait, le vote préférentiel pourrait donner des résultats encore plus faussés que notre système électoral majoritaire à un tour actuel. Il ne s'agit pas du tout d'un système proportionnel et il ne permettrait pas de résoudre le problème des gouvernements majoritaires formés par un parti n'ayant pas obtenu l'appui d'une majorité de la population au pays.

Et cela n'est pas seulement de la spéculation. L'expert en sondages, Éric Grenier, à qui a recours notre diffuseur public Radio-Canada, a effectué des prévisions en se fondant sur les données dont il disposait, tout de suite après les élections de 2015; elles montrent que deux cent vingt-quatre (224) députés libéraux auraient été élus si nous avions utilisé un système de vote préférentiel, au lieu des cent quatre-vingt-cinq (185) qui l'ont été avec notre système actuel.

Nous sommes également opposés au vote préférentiel parce que chaque vote n'a pas le « même poids ». En fait, selon presque tous les scénarios de vote préférentiel, un candidat reçoit cinquante pour cent (50 %) des votes une fois que les votes récoltés par les quelques candidats au bas du classement sont redistribués. Cela signifie que le candidat au second rang (2^e), c'est-à-dire celui qui a reçu le deuxième (2^e) plus grand nombre de votes de premier (1^{er}) choix ou, en d'autres termes, la personne qui est le concurrent le plus proche du gagnant, n'est pas pris en considération. Les citoyens dont le vote de premier (1^{er}) choix était pour ce candidat qui est au second (2^e) rang ne sont pas représentés, ni par le député qui est déclaré vainqueur dans leur circonscription ni à la Chambre des communes.

Il convient de souligner que le Royaume-Uni a tenu un référendum sur l'adoption du vote préférentiel en 2011. La proposition a été rejetée par une majorité claire des électeurs, précisément pour les raisons décrites ci-dessus.

Le SCFP ne croit pas que les référendums soient la *panacée* de la démocratie, mais nous pensons que ce référendum mérite d'être étudié par le comité.

Vote unique transférable

Le SCFP n'appuie pas les systèmes de vote unique transférable parce que nous croyons que la répartition d'une fraction des votes est, elle aussi, inéquitable et fait en

sorte que seule une partie des votes sont comptés. Nous ne croyons pas qu'un système selon lequel les votes sont fractionnés de manière à valoir, possiblement, un huitième (1/8) de leur « poids » pour ensuite être comptés donne lieu à un processus électoral transparent et responsable. Bien que la simplicité d'un système électoral ne soit pas *primordiale*, nous croyons qu'il est important que les citoyens comprennent comment le système électoral fonctionne, et qu'ils puissent facilement voir par eux-mêmes comment les votes du Parti vert ont été comptés et comment les résultats des élections dans leur circonscription ont été déterminés. Les modèles de vote unique transférable qui ont été proposés au Comité ERRE ne satisfont pas à ce critère.

Oui ou non au référendum?

En ce qui concerne les référendums en général, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'en tenir un pour changer notre système électoral. Il suffit de songer aux conséquences du plus récent référendum au Royaume-Uni sur la décision de demeurer ou non au sein de l'Union européenne et au grand nombre de personnes qui auraient voulu retirer leur vote dès le lendemain matin, pour réaliser que certaines décisions ne devraient pas être prises de cette manière.

De toute façon, dans une démocratie parlementaire, les référendums ne sont toujours que consultatifs, car seul le Parlement est autorisé à adopter les lois. Nous croyons que comme le Parti libéral, le NPD et le Parti vert ont tous pris des engagements sérieux envers la réforme électorale dans leur programme, et qu'ensemble, ils ont obtenu une majorité proportionnelle des voix et la majorité des députés à la Chambre des communes, il existe un mandat populaire pour la réforme électorale.

Le premier ministre Trudeau a déclaré publiquement dans un commentaire fait au *Toronto Star* en juin dernier que [TRADUCTION] « les campagnes référendaires sont très excitantes en ce qui concerne la vente de journaux, mais un référendum procurerait-il aux Canadiens de meilleurs résultats quant à leur système électoral? Je pense qu'il y a de fortes raisons de croire que ce n'est pas nécessairement le cas. » Sur ce point, nous sommes d'accord avec lui.

Conclusion

En tant que syndicat comptant le plus grand nombre de membres au Canada, nous estimons que le système mixte avec compensation proportionnelle est le meilleur choix, le choix le plus démocratique et le plus représentatif que nous pouvons faire pour notre nouveau mode de scrutin. Il est clair que les membres du SCFP sont attachés à l'idée d'être représentés par leur député local. Ils sont tout aussi convaincus du fait que les partis devraient avoir une proportion de députés à la Chambre des communes qui est approximativement la même que la proportion de votes qu'ils récoltent dans l'ensemble du Canada. Le système mixte avec compensation proportionnelle respecte ces deux principes, soit la proportionnalité et la représentation locale. Il s'agit en effet du meilleur des deux mondes, comme tant de commentateurs l'ont dit, de l'impartiale Commission de réforme du droit du Canada en 2004 à la vaste majorité des Canadiens qui ont pris le temps de comparaître devant le Comité dans le cadre des séances de discussion ouverte en 2016.

Nous espérons sincèrement que le Comité ERRE puisse s'entendre sur une recommandation concernant la réforme électorale qu'appuie une majorité de ses membres, et que cette proposition reçoive l'appui des différents partis politiques.

Nous vous demandons d'appuyer l'adoption de la représentation proportionnelle pour les élections fédérales au Canada et de recommander que les prochaines élections fédérales soient tenues en utilisant le système mixte avec compensation proportionnelle.

Si cela devait arriver, le Syndicat canadien de la fonction publique serait heureux de travailler avec vous pour prendre part aux activités visant à renseigner les Canadiens sur les changements apportés à leur système électoral afin qu'en 2019, nous puissions élire un Parlement plus démocratique.